Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260430-2026_C_91-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-91 **Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Berouelanaise à Broualan, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Véronique BOSSARD-SANGUY - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Emmanuelle DE BEAUCORPS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – René TRELLU (Sains) – Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusées : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (procuration à Thierry BOURGEAULT) - Sylvie COMMEREUC (procuration à Olivier BOURDAIS)

Secrétaire de séance : Gilles LEBRET

Convocation en date du 22 avril 2026

GOUVERNANCE – Port Le Vivier-sur-mer/Cherrueix – Création de la commission portuaire avec les professionnels et partenaires / 5.7 Intercommunalités

VU le Code des ports maritimes et notamment les articles R141-1 à R141-4 relatifs au conseil portuaire,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

CONSIDERANT la nécessité de créer une commission de travail « portuaire », dont l'objectif est de :
- rencontrer et échanger avec les professionnels (mytiliculteurs et conchyliculteurs),
- réunir les partenaires techniques, économiques et institutionnels,
- traiter des questions relatives au fonctionnement financier (création et suivi du budget prévisionnel, taxes et redevances, AOT, etc.) et technique du port (entretien, maintenance, suivi sanitaire, travaux),
- travailler sur des projets d'aménagement et d'évolution stratégiques,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 avril 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
DECIDE

- **DE CREER** une commission de travail portuaire,
- **DE SOLLICITER** les membres ci-dessous pour être membres de cette commission :
  - le Président de l'EPCI ou son représentant nominativement désigné,
  - les maires des communes concernées (Cherrueix et Le Vivier-sur-Mer) ou leurs représentants nominativement désignés,
  - les Présidents des 8 syndicats professionnels présents sur le Port, ou leurs représentants nominativement désignés,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260430-2026_C_91-DE

- les Présidents/dirigeants des entités indépendantes utilisant les infrastructures portuaires (Maison de la Baie, chantier naval, coopérative maritime), ou leurs représentants nominativement désignés,
- les personnels de l'EPCI concernés par la gestion du port et les Vice-Présidents associés,
- le Président ou son représentant nominativement désigné du Comité Régional de la Conchyliculture – CRC Bretagne Nord,
- Les représentants du service Cultures Marines de la DDTM,

- **DE DESIGNER** Monsieur THEBAULT Louis représentant de la collectivité en cas d'empêchement du Président,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 4 mai 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Gilles LEBRET

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 4 mai 2026,

Le Président,
François MAINSARD